



Assemblée générale

Distr. limitée
21 juin 2000
Français
Original: anglais

Vingt-troisième session extraordinaire Comité ad hoc plénier

Projet de rapport du Comité ad hoc plénier

Rapporteur : Mme Mónica Martínez (Équateur)

Examen et évaluation des progrès accomplis dans l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing

Nouvelles mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles à l'application du Programme d'action

Additif

1. Le Comité ad hoc plénier a examiné les paragraphes 30 *quater*, 30 *quater bis* et 41 du projet de texte de la vingt-troisième session extraordinaire [A/S-23/2/Add.2 (Part III)] à sa ___ séance, le 9 juin 2000.
2. À la même séance, le Comité a approuvé les amendements ci-après et recommandé à la session extraordinaire d'adopter les paragraphes suivants, tels qu'amendés :
 - a) Le paragraphe 30 *quater* est supprimé;
 - b) Le paragraphe 30 *quater bis* est supprimé;
 - c) Le texte du paragraphe 41 se lit désormais comme suit :

« L'évolution du contexte dans lequel s'inscrivent les relations entre les hommes et les femmes et le débat sur l'égalité entre les sexes ont conduit à réévaluer de manière plus approfondie le rôle des femmes et des hommes. Cela a favorisé un débat sur le rôle et les responsabilités que doivent assumer les hommes et les femmes dans les efforts déployés en vue de parvenir à l'égalité entre les sexes et sur la nécessité de modifier les rôles stéréotypés et traditionnels qui empêchent les femmes d'exploiter pleinement leur potentiel. Il faut parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes au travail rémunéré et non rémunéré. Le fait que le travail non rémunéré des femmes n'est pas reconnu et mesuré en termes quantitatifs et souvent ne figure pas

dans la comptabilité nationale signifie que toute la contribution des femmes au développement social et économique demeure sous-estimée et sous-évaluée. Tant que les tâches et les responsabilités ne seront pas suffisamment partagées avec les hommes et qu'au travail rémunéré s'ajouteront les soins à donner, la charge reposant sur les femmes restera beaucoup plus lourde que celle des hommes. »
